

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2009

RÉDUCTION DU RISQUE DE RÉCIDIVE CRIMINELLE - (n° 2007)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
M. Garraud

ARTICLE 5 QUATER

Supprimer l'alinéa 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la suppression de la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 723-32 par le 9° du I de l'article 5 *ter* du présent projet de loi.